



SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 12 décembre 2019 à 8 h 15 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Nicole Marchand, Amélie Poirier, et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées :

Mmes Isabelle Poulet et Lucie Bisson, conseillères

M. Mario Lemay, conseiller

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 8 h 15.

19-780

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 RÉFLEXION
 - 19-780 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR
- 2. ADMINISTRATION**
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 7. SERVICE DES LOISIRS**

8. RÈGLEMENTS

19-781 8.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 1242 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE VAUQUELIN AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 654 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 654 000 \$

19-782 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1245 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE, ENTRE LES NUMÉROS 1125 ET 1411, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 149 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 149 000 \$

19-783 8.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 1247 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-784 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-781

ADOPTION – RÈGLEMENT 1242 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE VAUQUELIN AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 654 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 654 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 10 décembre 2019, sous le numéro 19-759;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1242 pour payer le coût de travaux de réfection sur la rue Vauquelin ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 654 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 654 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-782

ADOPTION – RÈGLEMENT 1245 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE, ENTRE LES NUMÉROS 1125 ET 1411, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 149 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 149 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 10 décembre 2019, sous le numéro 19-760;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1245 pour payer le coût de travaux de gainage d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie, entre les numéros 1125 et 1411, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 149 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 149 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-783

ADOPTION – RÈGLEMENT 1247 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil du 10 décembre 2019, sous le numéro 19-762;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1247 décrétant les taux de taxation pour l'année 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-784

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 8 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière